



DÉLIBÉRATION N°2023-111 - EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE : ACQUISITION DES PARCELLES ZR 205, ZR 209 ET ZR 708 SITUÉES AU LIEU-DIT LA GRIVOLAIS

Le 20 septembre 2023, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 14 septembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - Mme Sylvie MORAND - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON
Mme Sabrina DUVAL - M. Jonathan HERVÉ - M. André THIBAudeau

Excusés :

Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à M. André THIBAudeau)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth ABOT)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire, d'une voie verte et d'un plateau surélevé sur la route départementale 773 (RD 773), au lieu-dit « La Grivolais », la Commune, par délibération en date du 6 juillet 2022, a approuvé le transfert à titre gratuit par l'Etat au profit de la Commune des parcelles ZR 205 (288 m²) et ZR 209 (2 171 m²);

A la suite du document d'arpentage réalisé par le Département pour acquérir l'emprise foncière du giratoire, l'Etat souhaite céder un délaissé de parcelle de 75 m², cadastré ZR 708.

CONSIDERANT que par courrier en date du 16 juin 2023, l'Etat a notifié à la Commune la déclaration d'intention d'aliéner, portant sur les parcelles ZR 205 et ZR 209, sis le Quéand, à Pont-Château ;

CONSIDERANT que par courrier en date du 11 septembre 2023, l'Etat a notifié à la Commune la déclaration d'intention d'aliéner, portant sur les parcelles ZR 708 sis la Grivolais, à Pont-Château ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune d'exercer son droit de priorité sur lesdites parcelles, au regard de leur situation géographique ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme, espace rural, en date du 8 septembre 2023 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir les parcelles ZR 205 (288 m²) et ZR 209 (2 171 m²), situées au lieu-dit le Quéand et la parcelle ZR 708 (75 m²) située au lieu-dit la Grivolais pour un montant de 634 €.
- > De prendre en charge les frais d'acte liés à l'acquisition des parcelles ZR 205 (288 m²), et ZR 209 (2 171 m²), situées au lieu-dit le Quéand, et de la parcelle ZR 708 (75 m²) située au lieu-dit la Grivolais.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte administratif correspondant, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 21 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PONT-CHATEAU' at the top and 'LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, with a central emblem featuring a stylized landscape with a tower and trees.

Le Maire,
Danielle CORNET



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PONT-CHATEAU' at the top and 'LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, with a central emblem featuring a stylized landscape with a tower and trees.

Pièces annexes : Plan de situation et plan de masse

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : ...25/09/2023.....
- De la publication ou notification le :25/09/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.